



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : LIMOGES

Établissement : Université de Limoges

Demande n° S3LP120002298

Dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Aménagement arboré et forestier

Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de former des étudiants capables de réaliser des projets (bilan biologique, proposition d'aménagement, bilan financier) où l'arbre est au centre de la démarche d'aménagement forestier, urbain ou périurbains. Elle donne accès à des emplois du secteur privé (bureau d'étude), public (fonction publique territoriale) et associatif (association nature...). Les métiers visés sont : assistant ingénieur dans un bureau d'études ou dans les services d'espaces verts, chef de projet, assistant de recherche dans les organismes publics et associatifs...

Cette formation, ouverte en 2002, associe les capacités et complémentarités pédagogiques de la Faculté des sciences et techniques, porteur de la licence professionnelle, et le lycée forestier de Meymac. Elle constitue avec le master professionnel « Procédés de valorisation des ressources agricoles et forestières » l'offre de formation à connotation forestière de l'Université de Limoges. Elle complète le parcours de DUT « Génie biologique », de L2 « Sciences de la vie et de la santé » (SVS), « Géographie » et de BTS « Aménagement du paysage », « Gestion et production de la nature » et « Gestion forestière ».

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	26	
Taux de réussite	84 %	
Pourcentage d'inscrits venant de L2	10 %	
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	88 %	
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	41 %	
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes (à 6 mois)	62 % - 68 %
	enquêtes nationales (promotion 2005 à 2007)	84 % - 92 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'évolution de la spécialité vers la valorisation de l'arbre permet de répondre aux besoins de professionnels dans la gestion des ressources ligneuses en milieu naturel et en milieu anthropisé. Le développement de trames vertes dans les agglomérations et l'intégration d'un volet environnemental dans tout projet d'aménagement va accroître ces besoins. La politique de reboisement menée dans le Massif Central fait aujourd'hui du Limousin une des premières régions forestières de France. La licence professionnelle est donc bien ancrée dans le paysage régional où la filière bois représente le second axe économique après l'élevage.



Cependant, tous les indicateurs propres à un bon fonctionnement d'une licence professionnelle ne sont pas au rendez-vous : les taux de pressions compris entre trois et quatre permettent d'atteindre des effectifs de vingt-six étudiants mais ne permettent pas de conclure à une bonne attractivité et une bonne visibilité de la spécialité, car le public recruté provient essentiellement de BTS. Les taux de réussite ne sont pas satisfaisants, atteignant parfois 76 % ; le dossier ne fournit aucune explication sur les échecs.

Les enquêtes nationales fournissent de très bons résultats d'insertion professionnelle (taux voisin de 88 %) pour les promotions de 2005 à 2007. Les emplois sont en adéquation avec le contenu de la formation. Cependant, les enquêtes internes pour les promotions 2008 et 2009 ne sont pas exploitables, le retour des réponses étant très faible. Les chiffres annoncés montrent une baisse des diplômés en emploi au profit des poursuites d'études. L'impact du repositionnement de la spécialité vers la valorisation de l'arbre n'est pas démontré.

La partie professionnelle de l'enseignement est sous la responsabilité d'organismes forestiers locaux (Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Office national des forêts (ONF)...) et d'organismes impliqués dans la gestion de l'aménagement paysager (services municipaux d'espaces verts...) ; à ce titre, des conventions sont établies entre les partenaires. Ils sont représentés dans le conseil de perfectionnement qui se réunit tous les deux ou quatre ans. La fréquence des réunions est insuffisante pour permettre une bonne réactivité suite aux évolutions du monde professionnel.

- Points forts :
 - Formation ancrée dans le paysage régional.
 - Bonne implication d'organismes forestiers locaux.

- Points faibles :
 - Taux de réussite faible.
 - Peu d'inscrits de L2 et de DUT.
 - Pas de contrats de professionnalisation.
 - Enquêtes internes sur l'insertion professionnelle très incomplètes.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait mettre l'accent sur les enquêtes internes pour suivre de façon rigoureuse l'insertion professionnelle. Les résultats serviront d'indicateurs pour le conseil de perfectionnement, qui pour être efficace doit se réunir plus d'une fois par an.

Il est recommandé de veiller à une complémentarité avec l'offre générale de niveau L2 et avec celle de DUT, dans le but d'étendre le recrutement des étudiants et d'éviter que la formation ne soit un prolongement du parcours BTS. Des actions de communication doivent être développées et des passerelles doivent être mises en place.

Enfin, étant donné la bonne implication d'organismes forestiers, il serait intéressant d'ouvrir la formation à l'alternance, en impliquant les professionnels au travers de contrats de professionnalisation.